

## Devenir « Sauveteur Secouriste du Travail en Agriculture »

**28 et 29 novembre 2018 de 8 h 30 à 17 h 30,  
en salle, Maison de l'agriculture de Chartres**

**Ce stage permet d'obtenir le brevet SSTA  
(Sauveteur Secouriste du Travail en Agriculture)**



**Public :** Session ouverte aux salariés agricoles (adhérents Asa ou non).

**Programme :** informations, mises en situation et exercices pratiques en salle.

- ✓ Protéger la victime, examiner, faire alerter, secourir.
- ✓ Pratique des gestes qui peuvent sauver, adaptés à la blessure.
- ✓ Risques spécifiques à l'agriculture.

**Intervenant :** conseiller de Prévention / Santé Sécurité au travail à la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire.

### Conditions financières et inscriptions des salariés

- Formation prise en charge par le Fafsea \*, la chambre d'agriculture et l'ASA :
- **Le Salaire** est maintenu par l'employeur : une indemnisation lui sera versée suivant conditions / Fafsea\*.
- **Les Frais de formation** (intervenants, documents, salle ...) : sont pris en charge par le Fafsea \*.
- **Le déplacement (co-voiturage demandé) et le repas du midi du salarié / 2 jours: sont pris en charge par l'ASA si le salarié participant est adhérent de l'ASA 28** (Association des salariés agricoles - cotisation de 32 € pour 2018).
- Nous nous limitons aux **10 premiers salariés agricoles inscrits**.
- Compléter (n° stage : 11.28.18.08.010 nouveau SSTA), signer (employeur / salarié) et retourner le bulletin d'inscription Fafsea \* ci-après **impérativement avant le 31 octobre** à D. Lazier – CA 28 / ASA
- Une confirmation sera adressée au salarié inscrit et à son employeur (convention de formation / CA 28).

\* FAFSEA : Organisme paritaire qui finance la formation continue des salariés agricoles.  
Modalités de prise en charge des formations suivant conditions Fafsea / 2018.

**Important**

PARLEZ-EN À VOTRE EMPLOYEUR ET PARTICIPEZ !